



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 mars 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n°28
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
9	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Arrivé après la délibération n°31 - Pouvoir de Louis ALLARD
15	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	T	CLERC Daniel	
17	MOUXY	T	PERSON Armelle	
18	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°26
20	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
21	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
24	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
26	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX

MAITRE Florian



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 32 Année : 2026

Exécutoire le : 06 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 06 MARS 2026

Visée le : 05 MARS 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°26001 : Réhabilitation des pontons du « Fil de l'eau » – Attribution

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation des pontons du « Fil de l'eau », reliant les communes d'Aix-les-Bains et de Brison Saint Innocent.

Les travaux à réaliser sont la conséquence directe des fluctuations du niveau du lac et s'inscrivent dans la continuité du diagnostic établi en septembre 2023, qui montrait déjà des défauts de portance des tabliers en rondin de bois avec une mise en évidence d'un vieillissement avéré. Les intempéries de la fin d'année 2023 sont venues confirmer cette étude par la chute de plusieurs tronçons du tablier, due à un niveau du Lac exceptionnel.

Plusieurs solutions ont été proposées (porteurs bois, acier ou aluminium, et plusieurs types de platelage). Grand Lac a retenu la solution « porteurs aluminium et caillebotis acier galvanisé » afin que la structure puisse être renforcée et pérenne, les eaux pouvant traverser la structure en cas de crue.

Monsieur le Président rappelle que le cabinet Omnis Structures Conseils est Maître d'œuvre sur cette opération et a été désigné pour étudier le remplacement des tabliers.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 874 515 € HT.

Le marché ne comprend ni lot ni tranche optionnelle.

La date de remise des plis a été fixée au 09 février 2026 à 12h00 au plus tard.

Au total 2 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), la commission des procédures adaptées du 24 février 2026 propose de retenir l'offre du groupement Jena NEGRI & Fils SAS (mandataire) / PCHALU INTERNATIONAL pour un montant total de 796 610.29 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2026 Tourisme : opération n° 143-251.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché au groupement d'entreprises précité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 28
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 32 : Marché n.26001 : Réhabilitation des pontons du " Fil de l'eau " - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/03/2026

Numéro de l'acte : d5793 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260303-d5793-DE

Date de décision : 03/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)